



*La Ministre des Classes
moyennes et de l'Agriculture*

Bruxelles, le 4 juin 2004.

Monsieur

Monsieur,

Concerne : Les « faux indépendants ».

La question des « faux indépendants » constitue un des dossiers importants auxquels ce Gouvernement souhaite apporter des réponses pragmatiques et durables dans un proche avenir. Votre profession est concernée dans la mesure où certains considèrent que les contrats de stage devraient être requalifiés en contrats de travail.

En tant que Ministre fédérale des Classes moyennes, mon souci est de prendre en compte ce qui constitue l'essence même de chaque profession. J'ai à ce titre obtenu lors du Conseil des Ministres de Gembloux qu'une approche sectorielle soit adoptée.

Et pour ce qui a trait à votre profession, j'aimerais avoir la possibilité d'entendre ce qui en fait la particularité et ce qui devrait être pris en considération pour me permettre de proposer une solution adaptée : l'enjeu est évidemment majeur puisque cela déterminera à l'avenir la qualification de la relation de travail dans votre profession.

Très concrètement, des questions telles que la « signature » doivent être prises en compte. Sachant qu'un réviseur ne peut signer un rapport que s'il est sous statut d'indépendant (AR du 10 janvier 1994) comment traiter un réviseur indépendant qui se verrait requalifié de salarié ?

Je vous propose dès lors de vous rencontrer, le 30 juin prochain à 9 h 30 au **ROYAL WINDSOR HOTEL**, rue Duquesnoy, 5 à 1000 Bruxelles.

Pour la bonne organisation de cette rencontre, je vous serais reconnaissante de bien vouloir annoncer votre présence auprès de Mademoiselle Christel DUBOIS soit par fax au 02/541.63.95 ou par mail à christel.dubois@cma-ml.fed.be.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Sabine LARUELLE